



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE

- 7 JAN. 2021

Le ministre

Paris, le 22 DEC. 2020

05 JAN. 2021

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la scolarisation des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers.

Attentif à l'objet de votre intervention, je tiens en premier lieu à vous assurer que l'amélioration de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers demeure une priorité nationale. La mobilisation sans précédent du ministère est d'autant plus primordiale dans le contexte inédit que traverse actuellement le pays.

Vous le soulignez par ailleurs très justement, la question de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs est primordiale. C'est pourquoi des moyens budgétaires complémentaires inédits ont été attribués à l'ensemble des académies en amont de la rentrée scolaire pour anticiper et assurer l'accompagnement humain des élèves. Ces moyens s'ajoutent aux 2,9 milliards d'euros portés par la loi de finances 2020 destinés au renforcement de l'école inclusive. Ce sont ainsi 4 000 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui ont été recrutés pour l'année scolaire 2020-2021, ce qui porte à 8 000 le total des créations d'emplois d'accompagnants au 1er septembre.

Comme je l'ai mentionné le 28 octobre dernier devant la représentation nationale, le budget en faveur de l'école inclusive sera porté à 3,3 milliards d'euros en 2021, en hausse de 9 %, traduisant notre engagement entier sur cette priorité.

.../...

Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER
Député de la Lozère
Assemblée nationale
75355 PARIS 07 SP

Aussi, l'objectif étant de répondre au plus près des besoins de l'élève, les AESH disposent désormais d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures complétée par des actions de formation à l'échelon départemental, académique voire même national. Par ailleurs, ils bénéficient à compter de la rentrée 2020 de l'appui d'un AESH référent.

En outre, un service public de l'école inclusive déployant toute une palette de solutions pour s'adapter au mieux aux différentes situations à prendre en charge est institué dans chaque académie et dans chaque département afin de ne laisser aucun élève sur le bord du chemin.

Pour assurer à tous les élèves en situation de handicap une rentrée réussie, une politique de pré-affectation des AESH est encouragée. Par ailleurs, une commission d'affectation spécifique s'est réunie cet été dans chaque département pour proposer une solution adaptée à chaque élève en situation de handicap. Elle associe, autour des services départementaux de l'éducation nationale, les partenaires médico-sociaux ainsi que les associations des parents d'élèves.

A cet égard, un entretien d'accueil est mis en place avec la famille, l'enseignant et l'accompagnant afin non seulement d'améliorer l'accueil des parents et de l'élève, mais aussi de créer le lien nécessaire avec l'accompagnant pour faciliter la prise en charge de l'élève. Le calendrier des entretiens d'accueil entre l'équipe enseignante, l'AESH et la famille est établi en amont de la rentrée pour améliorer l'accueil des parents et de l'élève.

Par ailleurs, dans le souci d'accompagner au mieux les familles, la rentrée 2020 se traduit notamment par la mise en œuvre d'un numéro vert « information École inclusive » (0805 805 110) qui permet d'écouter, d'informer et d'accompagner les familles.

Aussi, une action collective dans laquelle tous les membres internes et externes de la communauté éducative s'impliquent est nécessaire. Ainsi, l'interaction entre le secteur médico-social et l'école est développée, notamment par le déploiement des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial), qui permet une nouvelle forme d'organisation en coordonnant l'activité des accompagnants et des équipes éducatives et qui intégrera, à terme, des intervenants médico-sociaux, afin de répondre au plus près des besoins.

Je tiens à vous réaffirmer toute ma détermination à faire de l'école inclusive une réalité, en ayant pour préoccupation constante le bien-être de nos élèves à besoins éducatifs particuliers, de leurs familles et de leurs accompagnants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER